

Date de mise en ligne : 16 DEC. 2025

**Arrêté n°2025_471****PORANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'EPREUVE ECRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2026****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2025_136 du 14 avril 2025 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à partir du 22 janvier 2026,

ARRÈTE**ARTICLE 1 - Sont désignés correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen précité :**

- M. BROUSSE Julien, Ingénieur Territorial,
- Mme FINOT Samantha, Ingénieur Territorial Principal,
- M. GRANDJEAN Jérôme, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- M. GUENIN Frédéric, Ingénieur Territorial,
- M. HAILLOT Bruno, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe retraité,
- Mme LAVILLETTE Elise, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- Mme MILLOT Marie-Pauline, Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- M. YOT Bertrand, Ingénieur Territorial Principal.

ARTICLE 2 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- diffusé sur le site internet www.cdg10.fr ;
- transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTE SAVINE, le 5 décembre 2025

Le Président

Thierry BLASCO

PLA 334-01

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20251205-2025_471-AR
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025